

Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer Belges, sur "l'augmentation du coût des congés maladies à la SNCB"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, en 2015, les congés de maladie auraient coûté 45 millions d'euros à la SNCB contre 38,4 millions en 2013. Une analyse des chiffres par province nous révèle en outre que les agents de la SNCB basés dans le Hainaut ont été plus de 70 % à ne pas prendre leur service au moins un jour, contre seulement 59 % en Flandre occidentale. De manière générale, les durées d'absence sont également plus longues en Wallonie qu'en Flandre. Ainsi, les agents liégeois s'absentent en moyenne 17,3 jours, contre seulement 8,9 jours pour les agents de la province de Flandre orientale.

Pour endiguer ce phénomène, la SNCB a déjà mis en oeuvre plusieurs mesures ces dernières années. La politique de contrôle de la véracité des certificats médicaux a notamment été renforcée, et une campagne de prévention a été entreprise. Un autre projet pilote serait actuellement en cours dans plusieurs ateliers du pays, visant à rencontrer les personnes les plus exposées à l'absentéisme et à pouvoir ainsi déterminer les raisons qui sous-tendent ce comportement.

Monsieur le ministre, selon vous, quelles causes pourraient-elles justifier de telles disparités dans les taux d'absentéisme et la durée des absences à travers les différentes régions du pays? Votre département a-t-il déjà entrepris l'évaluation des mesures actuellement appliquées par la SNCB afin d'endiguer l'augmentation du coût de l'absentéisme? Si oui, quelles en sont les conclusions? Quand espérez-vous recevoir les conclusions du projet pilote en cours? D'autres mesures sont-elles actuellement à l'étude au sein de vos services pour lutter contre cette problématique?

François Bellot, ministre: Madame la présidente, madame Jadin, selon HR Rail, les différences qui existent entre les provinces belges au niveau des indicateurs d'absentéisme existent aussi au sein des chemins de fer belges. Il s'agit d'une donnée connue qui figure également dans les rapports annuels de Securex, Medex et SD Worx.

Pour expliquer ces différences, peu d'études scientifiques sont disponibles. En résumé, on pourrait dire que la santé est un phénomène complexe résultant d'interactions entre de nombreux facteurs, notamment le contexte socioéconomique, le statut social individuel, les habitudes culturelles et le style de vie, les facteurs génétiques, les politiques de santé publique et la prise en charge des maladies, selon l'Institut scientifique de Santé publique.

En ce qui concerne l'absentéisme aux chemins de fer belges, les actions suivantes ont été entreprises par le département HR. Elles sont au nombre de cinq: la communication d'indicateurs d'absentéisme aux diverses entités; l'élaboration d'un modèle d'absentéisme en tant que schéma de référence pour cadrer des actions; l'établissement des indicateurs et des chiffres d'absentéisme 2015 et la communication d'indicateurs au niveau du comité de prévention et de protection au travail; le lancement de projets-pilotes à la SNCB et à Infrabel, et l'organisation prochaine d'un séminaire consacré au burn-out.

Le département HR fait savoir que l'évaluation de ces actions suivra plus tard. Voilà les éléments que je pouvais vous donner.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements. Je partage le constat du ministre qu'il est évidemment très difficile de trouver les raisons scientifiques qui mènent à de telles disparités. J'ai trouvé la réponse très intéressante. Je la relirai avec plaisir.

L'incident est clos.